Guide de la

DÉCLARATION PRÉALABLE

Fascicule pratique à destination des usagers





QU'EST-CE QUE LA DÉCLARATION PRÉALABLE ?

La déclaration préalable (DP) est un document administratif d'urbanisme, qui permet de vérifier si le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur dans la commune.

Elle doit être déposée avant la réalisation de votre projet.

Ce document est obligatoire pour les petits travaux ne relevant pas d'un permis de construire.





- > Lors de votre dépôt en mairie 4 exemplaires du dossier doivent être fournis.
- > Le délai d'instruction est de 1 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.
- > Sa durée de validité est de 3 ans.



POUR QUELS TYPES DE PROJET FAUT-IL **DEMANDER UNE DP?**

POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- dépendance... sol qui est supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m² (exemple : pergola, abri de jardin, Pour une construction avec une création de surface de plancher ou d'emprise au
- faire moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol Pour la construction d'une piscine dont le bassin a une superficie supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m². Elle doit être non couverte où la couverture doit
- Pour la construction ou la modification de clôture
- d'equipements ou d'espaces communs Division d'une parcelle en vue d'être bâtie : uni-lot sans création ou aménagement

POUR DES TRAVAUX SUR DES CONSTRUCTIONS DÉJÀ EXISTANTES

- permis de construire avec architecte) supérieure à 5 m² mais inférieure à 40 m², pour une nouvelle pièce de vie par exemple, Pour une extension: création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol qui est (sauf si la surface de plancher totale est supérieure à 150 m², le projet est soumis à
- tion de climatiseur, pompe à chaleur, panneaux solaires, etc. (sauf à l'identique) la rénovation ou le changement des menuiseries, de la façade, de la toiture, l'installa-Pour la modification de l'aspect extérieur initial d'un bâtiment, comme par exemple
- Pour le changement de destination d'un bâtiment, comme par exemple la transcial en lieux d'habitation, etc formation d'un hangar agricole en pièce de vie ; la transformation d'un local commer-



> Si vous souhaitez réaliser plusieurs projets en même temps, une seule déclaration préalable est nécessaire.



LA DÉCLARATION PREALABLE

PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Le plan de situation va permettre de situer précisément votre terrain au sein de la commune et dans le quartier.

Il est important de préciser :

- L'échelle qui doit être comprise entre 1/5 000 et 1/25 000
- L'orientation (Nord)

adastre.gouv.fr), des cartes routières ou un plan de la ville pas de Google Earth) our plus de clarté, merci de veiller à ce que les données soient recentes Astuces: utilisez un site internet de géolocalisation (géoportail





PLAN DE MASSE

A fournir lors d'un projet de construction ou de modification du volume d'une construction deja existante

construction à conserver, à modifier, à démolir, à édifier). Le plan de masse va présenter le projet dans sa totalité (terrain

Il est important de préciser :

- L'échelle
- L'orientation (Nord
- (longueur, largeur, hauteur) Un projet coté en 3 dimensions
- les limites du terrain et la voirie Les distances entre la construction,
- terrain, à démolir ou à édifier Les bâtiments existants sur le
- La clôture à créer ou à modifier

maintenir, supprimer ou creer Les espaces verts et plantations à

de stationnement Les allées de dessertes et places

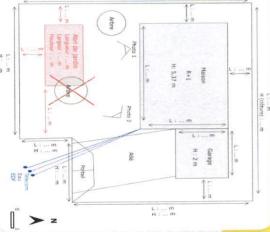
électricité, assainissement) L'implantation des réseaux (eau

(DP7 et DP8) L'angle de prise de vue des photos

Astuces : sur le plan, utilisez des couleurs différentes pour les constructions

existantes et le projet lutur los traits avec une règle. our plus de clarté, veuillez tirer

Construction future (projet) DP7 et DP8 (photo) Constructions déjà existantes Végétation à conserver Végétation à supprimer Arbre



DE LA CONSTRUCTION PLAN DE COUPE DU TERRAIN ET

> A fournir si votre projet modifie le profil du terrain

du projet. Cela permet d'identifier comment le projet va s'adapter à la topographie du Il doit faire apparaitre le profil du terrain avant et après les travaux et la réalisation terrain (remblai plat, remblai en pente, déblai)

éléments souterrains (vide-sanitaire, cave...). Cela permet également de connaitre la hauteur des éléments existants ainsi que des

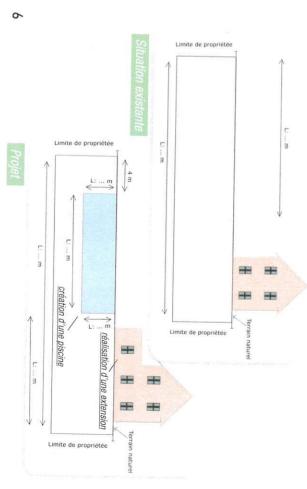
Il est important de préciser :

- L'échelle
- Toutes les cotes
- des travaux (terrain naturel) Le profil du terrain avant le début
- Le profil du terrain après que les
- travaux soit finis (terrain fini)

par rapport au profil

L'implantation de la construction

- construction Le volume extérieur de la
- faîtage et à l'égout de toiture) par rapport au terrain naturel (côtes au Les hauteurs de la construction
- Les limites du terrain



S



PLAN DE FAÇADE ET DES TOITURES

A fournir si votre projet modifie la façade ou la toiture de votre construction.

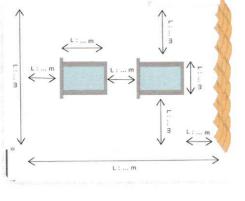
Il faut présenter l'ensemble des façades des constructions, en indiquant les maté riaux, le choix des couleurs, les éléments de décor (moulures, corniches), les portes fenêtres, cheminées...

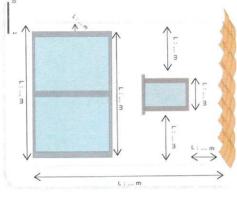
Il est important de préciser :

- L'échelle
- Toutes les cotes (longueur, largeur, hauteur) de la construction et des ouvertures
- Toutes les façades (un plan par façade)
- Tout élément visible (poteaux, porte, fenêtres, cheminée, moulures, marquises...)
- Choix et couleur des matériaux

Astuces: prenez une photo de la façade existante et appliquez un calque par-dessus pour montrer les modifications qui vont être ajoutées. Vous pouvez aussi faire un dessin schématique.







7

DP5

REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET

> A fournir seulement si le DP4 est insuffisant pour illustrer le projet

Ce document va permettre d'identifier l'aspect extérieur de la construction (ou de la modification) une fois le projet finit.

Vous pouvez réaliser **un photomontage** : à partir d'une photographie montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet, vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement.



Astuces: pour une piscine, vous pouvez la matérialiser en positionnant des objets aux quatre angles du bassin, reliés par un trait sur la photo.



DOCUMENT GRAPHIQUE EN 3D

paysage environnant depuis le domaine public, une fois qu'il sera terminé. Le document graphique montre comment le projet sera vu dans le

Vous pouvez réaliser un croquis à main levée, un photomontage, ou une simulation

Le **repérage des angles** avant la photo facilitera l'élevation des façades Astuces : prenez une photo du lieu de la construction et intégrez votre projet dans la photo a laide d'un papier calque



(photo non contractuelle)



DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE PHOTOGRAPHIE* SITUANT LE TERRAIN

Prenez une photo du terrain tel qu'il est actuellement dans un environnement proche.

> Les photos doivent montrer l'aspect général de la rue, des espaces publics, des façades.



apparaitre les limites de propriete, toute construction

PHOTOGRAPHIE* SITUANT LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

et des terrains avoisinants. Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet

> Les points de prises de vues sont représentés sur le plan de masse



^{*} les points de prises de vues sont représentés sur le plan masse.

9